



PROPOSITION DES PARTENAIRES DU SYSTÈME ALIMENTAIRE MONTRÉLAIS POUR UNE INSTANCE RÉGIONALE EN ALIMENTATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

15 décembre 2016

CONTEXTE

Le 22 août 2016, le comité exécutif de la Ville de Montréal répond favorablement à la mise en place d'un Conseil des politiques alimentaires montréalais.

Le 7 septembre 2016, le comité de coordination du SAM a mis sur pied un comité de travail provisoire pour élaborer, de façon collaborative, une proposition détaillée visant à créer et préciser les modalités de fonctionnement d'une telle instance.

Composition du comité de travail:

- Rotem Ayalon, Québec en Forme
- Jacques Beaupré, Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ)
- Carle Bernier-Genest, Concertation Montréal
- Marie-Claude Bolduc, Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ)
- Ghalia Chahine, Système alimentaire montréalais (SAM)
- Mylène Drouin, Direction régionale de santé publique
- Jean-Paul Faniel, Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
- Sylvie Lepage, Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal
- Caroline Marier, Direction régionale de santé publique

Ce comité de travail s'est rencontré à 5 reprises.

De plus, deux rencontres avec les membres du Comité permanent en agriculture urbaine ont été tenues au cours de la même période.

Le 1^{er} décembre 2016 s'est tenue une journée de réflexion sur une proposition collective pour une instance régionale en alimentation avec près d'une quarantaine d'organisations membres du Comité des partenaires SAM. L'objectif de cette journée était de parvenir, par le biais d'un travail collaboratif et conjoint, une proposition collective validée et adoptée par tous qui assure la constitution d'un Conseil-SAM à l'échelle régionale en 2017 selon les balises convenues collectivement.

Le document final déposé, aujourd'hui, aux instances municipales concernées et aux partenaires en vue de la mise en place du Conseil-SAM a été entériné par le comité de coordination.

Le présent document se structure autour de deux parties :

1. la proposition des partenaires SAM pour une instance régionale en alimentation, le Conseil-SAM
2. le document complémentaire à la proposition des partenaires SAM

Afin de faciliter la lecture du présent document « Proposition des partenaires SAM – Instance régionale en alimentation Agglomération de Montréal », nous avons adopté le terme **Conseil-SAM (C-SAM)** de façon provisoire.

PROPOSITION DÉTAILLÉE DES PARTENAIRES SAM

VISION DU CONSEIL-SAM

En 2025, toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'Agglomération de Montréal ont accès à une saine alimentation, diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable.

MISSION DU CONSEIL-SAM

En tant que réseau montréalais incontournable en alimentation, le Conseil-SAM :

- Assure un leadership régional fort en matière d'alimentation
- Favorise l'innovation et la consolidation des acquis pour faire progresser le système alimentaire montréalais
- Agit comme un réel levier de développement durable pour Montréal.

VALEURS CONSEIL-SAM

- Équité
- Collaboration
- Innovation
- Rigueur
- Durabilité

ENGAGEMENTS DU CONSEIL-SAM

Les partenaires SAM identifient comme fondements et base des engagements du Conseil SAM, les engagements internationaux déjà entérinés par la signature en 2015 du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan (PPAUM), soit :

1. Travailler au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le respect des droits fondamentaux, qui réduisent au maximum le gaspillage, qui préservent la biodiversité et qui atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant ;
2. Encourager la coordination entre différents services et secteurs au niveau municipal et communautaire, en nous efforçant d'intégrer les questions de politique alimentaire urbaine dans les politiques, programmes et initiatives sociaux, économiques et environnementaux, notamment distribution et approvisionnement alimentaires, protection sociale, nutrition, équité, production alimentaire, éducation, sécurité alimentaire et la réduction des déchets ;
3. Améliorer la cohérence entre les politiques et les programmes alimentaires municipaux et les politiques et processus pertinents au niveau infranational, national, régional et international ;
4. Définir, mettre en œuvre et évaluer l'ensemble des politiques, des programmes et des initiatives alimentaires en collaboration avec tous les secteurs du système alimentaire (y compris les autorités voisines, les organisations techniques et académiques, la société civile, les petits producteurs et le secteur privé) ;
5. Réexaminer et modifier les politiques, réglementations et plans urbains existants pour établir des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables ;
6. Utiliser le cadre d'action comme point de départ pour que chaque ville engage le développement de son propre système alimentaire et informerons des progrès accomplis les villes signataires, ainsi que le cas échéant nos gouvernements respectifs et les agences internationales ;
7. Encourager d'autres villes et municipalités à se joindre à nos actions de politique alimentaire.

CADRE D'ACTION 2017-2020 DU CONSEIL-SAM

Le Cadre d'action du Conseil-SAM, issu du PPAUM, s'articule autour de 6 stratégies d'actions :

1. Assurer un environnement propice à une action efficace (gouvernance);
2. Favoriser une alimentation durable et une bonne nutrition;
3. Assurer l'équité sociale et économique;
4. Appuyer la production et transformation alimentaires;
5. Améliorer l'approvisionnement et la distribution alimentaires;
6. Prévenir les pertes et le gaspillage alimentaires.

De plus, le Conseil-SAM devra adopter un Plan d'action 2017-2020 qui prend en compte :

- Les 5 orientations SAM 2025: enrichir l'offre alimentaire montréalaise, réduire l'empreinte écologique du système alimentaire, favoriser l'accès à une saine alimentation, promouvoir la saine alimentation, et renforcer le maillage régional;
- Le bilan du Plan d'action SAM 2014-2016 et les orientations stratégiques régionales dans lesquels il s'inscrit;
- Les enjeux identifiés par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise : La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables, L'accès à une saine alimentation pour tous et Le système alimentaire montréalais;
- La démarche du Comité permanent en agriculture urbaine.

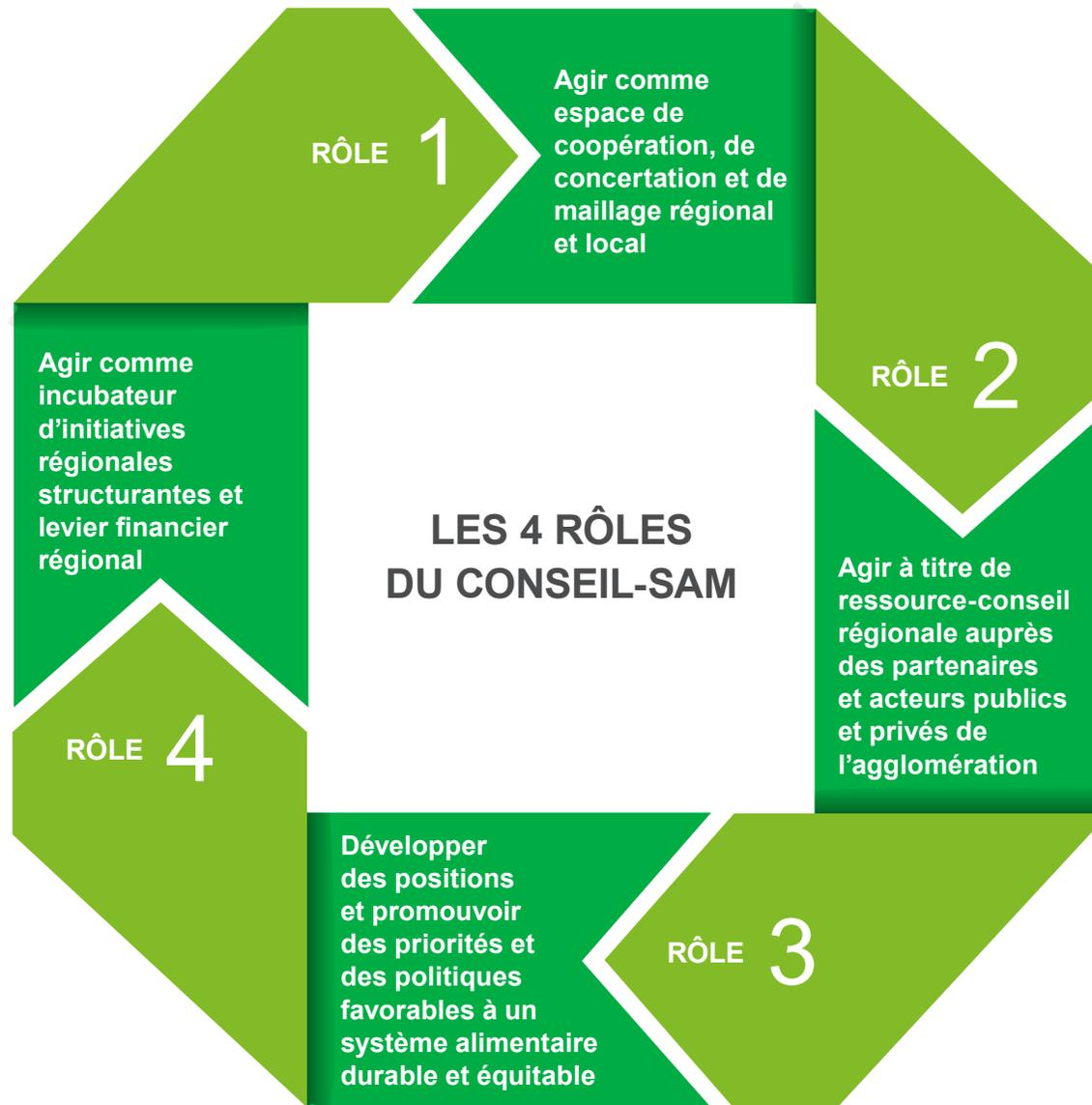
CONDITIONS DE RÉUSSITE DU CONSEIL-SAM

Certaines conditions doivent être associées à une saine gouvernance en alimentation à l'échelle de l'Agglomération de Montréal.

Les partenaires SAM réitèrent l'importance d'une structure de gouvernance du Conseil SAM qui soit : **AUTONOME, INDÉPENDANTE, ANCRÉE DANS LES MILIEUX ET PERMANENTE.**¹

1. Nous entendons par : 1) « bottom-up »/ascendant : la base des membres qui décident des orientations en sous-comités et entérinées ensuite vers le comité de coordination 2) Autonomie : d'expertise, intellectuelle, de priorisation, des orientations, décisionnelle, de position 3) indépendance d'action, autour des projets, des communications et des représentations.

RÔLES DU CONSEIL-SAM



MODÈLE DE GOUVERNANCE

Le modèle de gouvernance retenu par les partenaires SAM se structure autour de :

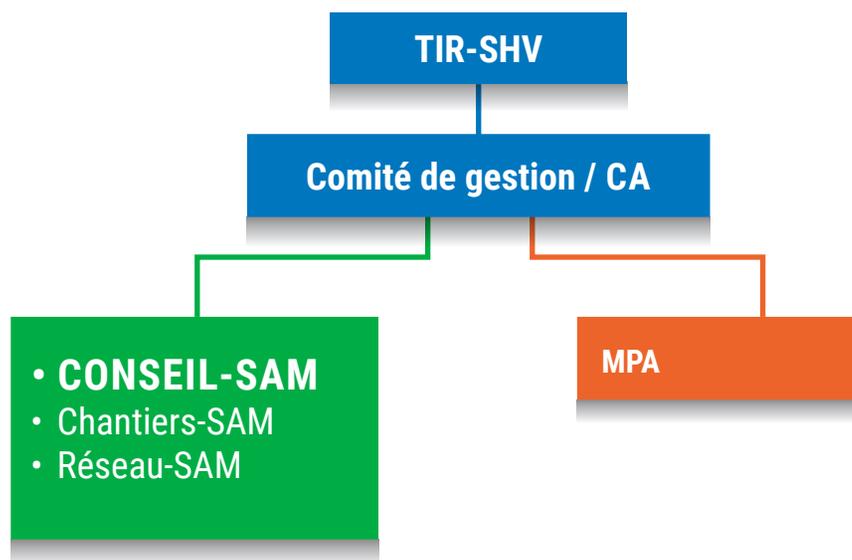
1. un conseil-SAM
2. plusieurs chantiers-SAM
3. le réseau plus large de partenaires.

L'ensemble de la mobilisation SAM est ancrée au sein de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) qui inclut la mobilisation Montréal physiquement active (MPA).

La TIR-SHV est administrée par un comité de gestion et une entente multipartite concrétise la contribution et l'engagement des partenaires financiers.

Le comité de gestion de l'entente multipartite, composé des principaux partenaires financiers, a comme mandat d'entériner les plans d'action et le montage financier et d'assurer un suivi et une reddition de comptes régulière.

À terme, la TIR-SHV a un statut juridique d'OBNL et un CA formé de représentants nommés/sélectionnés et accompagné par les coordinatrices (eurs) des deux mobilisations.





**DOCUMENT
COMPLÉMENTAIRE**

**PROPOSITION DES PARTENAIRES DU SYSTÈME ALIMENTAIRE MONTRÉALAIS
POUR UNE INSTANCE RÉGIONALE EN ALIMENTATION
DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

15 décembre 2016

PRÉCISIONS SUR LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'INTÈGRE LE CONSEIL-SAM

ATTENDU QUE la Charte d'Ottawa (1986) reconnaît le pouvoir de se nourrir convenablement en tant que condition indispensable à la santé et identifie l'élaboration de politiques publiques et la création d'environnements favorables à la santé et aux saines habitudes de vie comme axes stratégiques pour la promotion de la santé ;

ATTENDU QUE la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale (ONU, 1996) réaffirme le « droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim » ;

ATTENDU QUE la mobilisation de la société civile et des institutions publiques montréalaises sur divers enjeux alimentaires prend racine dans une riche tradition, et se manifeste à travers l'ensemble des programmes publics, des initiatives locales et régionales, des engagements institutionnels et de regroupements citoyens ;

ATTENDU QU'EN 2011, plus de 29 000 citoyens signataires ont demandé, par le biais du droit à l'initiative, une consultation sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal laquelle s'est réalisée sous l'égide de l'Office de consultation publique de Montréal en 2012 et qui a mené, en mars 2013, à la création du comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine ;

ATTENDU QUE Montréal a depuis 2011 une mobilisation régionale multisectorielle et multi partenariale, soit le réseau-SAM (Système alimentaire montréalais) engagé dans l'élaboration et l'implantation du *Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025)* ;

ATTENDU QUE le Plan d'action SAM 2014-2016, s'est concrétisé à travers la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie, Montréal, métropole en santé, avec le soutien financier de Québec en Forme. Ancrage régional fort, *Montréal, métropole en santé* assure l'accompagnement, la reconnaissance et le soutien à des projets issus de mobilisations intersectorielles régionales dont le SAM et Montréal physiquement active (MPA) ;

ATTENDU QU'EN assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014, la Ville de Montréal déclare son adhésion au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 et contribue à sa réalisation à travers sa propre planification et s'associe à ses partenaires régionaux pour une structure de gouvernance à l'échelle de l'agglomération qui portera les enjeux du système alimentaire montréalais de façon permanente. (CM14-0331) ;

ATTENDU QU'EN 2015, Montréal a signé le Pacte international de politique alimentaire urbaine de Milan qui engage la municipalité dans l'appui et le soutien à la mise en place et le maintien de systèmes alimentaires régionaux sains et que Montréal est l'une des 3 seules villes canadiennes faisant partie du réseau international des 100 Villes résilientes ;

ATTENDU QU'EN 2015, Montréal a adopté le Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Montréal (PDZA) qui s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité en favorisant le développement durable des activités agricoles ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté *Montréal durable 2016-2020*, 3^e Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, dont l'une des priorités d'intervention est « d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » visant notamment à soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine (action 15) et à lutter contre le gaspillage alimentaire (action 13);

ATTENDU QUE la consultation publique tenue à l'automne 2015 par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, a permis aux acteurs montréalais de réfléchir et de se positionner sur la pertinence de la mise en place d'un Conseil de politiques alimentaires à l'échelle de l'agglomération. L'ensemble des 30 mémoires soumis, dont celui de la DRSP, ont accueillis favorablement la possibilité de doter la région d'un Conseil du système alimentaire montréalais (C-SAM) afin de convenir d'orientations stratégiques régionales sur le développement d'un système alimentaire montréalais, de renforcer la synergie des actions en cours ou à venir et d'assurer un leadership régional fort pour faire de l'alimentation un réel levier de développement pour Montréal ;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Ville de Montréal est favorable à la mise en place d'un Conseil des politiques alimentaires à l'échelle de l'agglomération, sous réserve de la participation des grands partenaires qui devront identifier leur contribution, dont la raison d'être serait le droit de tous les Montréalais à une alimentation saine (CE-CPA-1163430015, 22 août 2016).

PRÉCISIONS SUR LA VISION DU CONSEIL-SAM

La vision du Conseil-SAM reprend, tel que souhaité par les partenaires SAM, celle du Plan de développement SAM 2025.

En 2014, les partenaires du SAM ont collectivement adopté une vision 2025 commune : « *Innovier pour mieux se nourrir et se développer : En 2025, tous les citoyennes et les citoyens de l'île de Montréal devraient avoir accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable.* »

L'élaboration du Plan de développement SAM 2025 (2011-2014) a permis de « mobiliser les partenaires régionaux et locaux œuvrant, à différentes échelles et dans des sphères d'action (environnementale, économique, sociale) entourant l'alimentation » (Plan de développement SAM 2025, p.8)

PRÉCISIONS SUR LES VALEURS CONSEIL-SAM

Il est entendu par les partenaires SAM :

ÉQUITÉ

Solidarité, collectivité, ...

COLLABORATION

Coopération, engagement,
partage, ...

INNOVATION

Transformation, leadership,
reconnaissance, ...

RIGUEUR

Efficiency, transparence,
qualité...

DURABILITÉ

Développement durable,
santé, résilience...

RECOMMANDATIONS DES PARTENAIRES EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL-SAM

RECOMMANDATION #1

En reconnaissant les engagements du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan (PPAUM) comme fondements à ceux du Conseil-SAM, les partenaires du SAM recommandent que l'un des premiers mandats du Conseil-SAM soit d'adapter les engagements de Milan en fonction du contexte montréalais et des travaux du SAM pour inclure :

- d'autres partenaires montréalais concernés
- certains enjeux spécifiques (ex : solidarité, compétences, cultures alimentaires, entrepreneuriat, économie sociale, approche systémique, approche intégrée, co-construction, ...)

RECOMMANDATION #2

Les partenaires SAM recommandent que l'un des premiers mandats du Conseil-SAM soit la réalisation d'une matrice de cohérence permettant de dégager les nouvelles orientations du C-SAM qui soutiendront le prochain plan d'action 2017-2020 et d'assurer la cohérence avec les outils régionaux déjà entérinés tels que le Plan de développement durable, la stratégie Résilience, le PDZA, la future politique de développement social, etc.

RECOMMANDATION #3

Les partenaires SAM recommandent qu'en lien avec les réponses R-5, R-6 et R-7 du comité exécutif du 22 août 2016, que se précisent les liens de collaboration, de rapports entre Conseil SAM et le conseil d'agglomération de Montréal.

RECOMMANDATION #4

Les partenaires SAM recommandent qu'un règlement interne soit défini et adopté. Ce règlement facilitera la sélection, le fonctionnement et la représentation au sein du C-SAM et les différentes instances.

RECOMMANDATION #5

Les partenaires SAM recommandent que, durant la période transitoire, une réflexion soit faite sur la pertinence du maintien de l'espace multisectoriel et multidisciplinaire du présent Comité de partenaires SAM (36 organisations membres).

PRÉCISIONS SUR LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

LE CONSEIL-SAM

1. Composition du Conseil-SAM

- 15 membres maximum
- Le Conseil-SAM est composé de : Membres statutaires ET sélectionnés + la coordination Conseil –SAM, en soutien
- Durée des mandats = 2 ans (renouvelable)

Membres statutaires (7)

- Élu du comité exécutif désigné par maire (1)
- MAPAQ (1)
- Santé publique (1)
- Représentants Villes (4)
 - 3 de la ville centre : 1 social, 1 environnemental, 1 économique
 - 1 issu de ville liée

Membres sélectionnés (8)

- Représentants régionaux de la société civile (3)
 - 1 social, 1 environnemental, 1 économique
- Appel à candidatures ouvertes (5)
 - ex: universités, philanthropie, relève, privé, local, scolaire, citoyen...

Co-présidence du Conseil-SAM

- Élu municipal (1)
- Membre du Conseil-SAM (1)

2. Précisions du mandat du Conseil-SAM

- Assurer les 4 rôles du Conseil-SAM
- Agir comme instance décisionnelle SAM: valider les priorités, le choix des chantiers, déterminer les conditions de succès et approuver le Plan d'action régional en fonction des fonds disponibles
- Avoir la capacité d'établir des comités ad hoc
- Assurer un lien avec la TIR-SHV, avec la coordination du Conseil-SAM ainsi qu'avec les partenaires
- Produire des bilans annuels à la TIR-SHV et assurer une reddition auprès des partenaires
- Assurer la cohérence entre les rôles, mission, vision, engagements et les chantiers et les actions
- Prévoir des moments d'échanges ou de partages entre les chantiers

3. Engagement du membre du Conseil-SAM

- Assurer un rôle de représentation, d'influence, de promotion et de rayonnement du Conseil-SAM
- Partager son expertise en alimentation et participer activement à la réalisation de la mission du Conseil-SAM dans le respect de son champs de compétence
- Avoir un mandat de sa propre structure (si requis)
- Être à l'affût des opportunités et agir comme relai d'information pour le Conseil-SAM

LES CHANTIERS-SAM

1. Composition des Chantiers-SAM

- La composition des chantiers-SAM sera déterminée en fonction des objectifs de chacun des chantiers et communiqué au Conseil-SAM
- Participation recherchée dans chaque chantier des services ou directions institutionnels appropriés
- La coordination du C-SAM assure l'accompagnement des chantiers

Il importe de noter que la période transitoire (janvier-mars 2017) sera assurée par le Comité de partenaires SAM actuel afin de déterminer les chantiers-SAM 2017-2020.

2. Précisions du mandat des Chantiers-SAM

- Les chantiers relèvent du Conseil-SAM et s'intègrent dans le Plan d'action régional Conseil-SAM
- Les chantiers ont un rôle d'identification des objectifs et des résultats/livrables ainsi que le déploiement des projets et des actions régionaux structurants validés par le Conseil-SAM
- Chaque chantier a un porteur de chantier
- Exemples de chantiers : Agricultures urbaines, Accès (physique, sécurité alimentaire, ...), Approvisionnement institutionnel, etc....
- Les porteurs de chantier assurent un lien régulier avec le Conseil-SAM , la coordination du Conseil-SAM ainsi que les autres chantiers

3. Engagement du membre des Chantiers-SAM

- Adhérer à la vision et aux valeurs du Conseil-SAM
- Collaborer activement à un chantier identifié dans le cadre du Plan d'action en vigueur;
- Mettre à contribution son expertise en lien avec l'alimentation à l'avancement du chantier et aux projets qui en découlent;
- Assumer un rôle de promotion, et de rayonnement régional du chantier;
- Agir comme relais d'information auprès de son réseau ou de son organisation.

LE RÉSEAU-SAM

1. Composition du Réseau-SAM

Dans une perspective de renforcer la participation citoyenne ou organisationnelle, toute personne, organisation ou instance œuvrant ou ayant un intérêt ou la responsabilité d'un dossier alimentaire dans le système alimentaire montréalais.

2. Engagement du participant au Réseau-SAM

- Adhérer à la vision et aux valeurs du Conseil-SAM
- Participer et contribuer aux événements de consultation ou de partage du Conseil-SAM (bénévolat, présence, collaboration, ...)
- Partager les connaissances et les bonnes pratiques inspirantes
- Être un relai dans les milieux et auprès des groupes locaux et citoyens
- Contribuer au développement et à la promotion des actions du Conseil-SAM et de la saine alimentation

PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

1. Le fonctionnement minimal/initial du Conseil-SAM devra être assuré par :

- La mise en place d'une équipe de travail
- Coordinatrice (teur) principal du Conseil- SAM
- Conseiller (ère) stratégique du Conseil-SAM
- Agent administratif (secrétariat, communications et finances), mutualisé à la TIR-SAM

2. Contributions des partenaires

- Expertises
- Hébergement
- Équipements
- Financières : un montage financier diversifié est à prévoir (actuellement en cours de confirmation : Québec en Forme, DSP, MAPAQ, Ville de Montréal.